



DECLARATION LIMINAIRE  
de la délégation FSU-CGT éduc'action  
à la Formation Spécialisée Académique  
du 6 janvier 2026

Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs les membres de la Formation Spécialisée académique,

*« Bien que les raisons de santé soient la première cause d'absence, le ministère de l'Éducation Nationale ne conduit pas une politique de prévention structurée », constate la Cour des comptes dans son rapport publié vendredi 12 décembre qui pointe également un manque de suivi des risques psychosociaux et l'absence de mesures adaptées pour les enseignants les plus âgés.*

La délégation FSU-CGT éduc'action se permet d'insister sur ce constat partagé, le ministère n'a pas mis en place de politique de prévention structurée pour protéger l'ensemble des personnels *« Les principes généraux de la prévention définis dans le code du travail (article L. 4121-2) s'appliquent au ministère de l'Éducation nationale pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs »*, rappelle la Cour.

D'après un article du Café pédagogique, selon le ministère, *« la pénurie de médecins en général et de médecins du travail en particulier rend particulièrement difficile l'organisation de la médecine de prévention dans la fonction publique et à l'éducation nationale »*. Aujourd'hui, 77 médecins du travail sont en poste pour 1 193 378 agents, dont 900 000 enseignants. De plus, chaque académie n'a qu'un seul inspecteur santé et sécurité au travail, certaines ne disposent pas de conseillers prévention académiques, et 10 % des circonscriptions n'ont aucun assistant de prévention.

Les risques psychosociaux (RPS) sont largement sous-estimés alors qu'ils sont à l'origine de nombreux troubles, absences et conflits au travail. Au ministère de l'éducation nationale, les RPS représentent 35 % des signalements dans les registres « santé et sécurité au travail » et « danger grave et imminent ». Ces registres pourraient être mieux exploités pour élaborer un plan d'action ministériel, décliné au niveau académique.

Pour la délégation FSU-CGT éduc'action, ce constat des besoins identifiés par l'État lui-même devrait avoir pour conséquence des choix budgétaires à leur hauteur. Force est de constater que cette fin d'année n'a pas apporté les solutions budgétaires attendues. L'année 2026 commence même par une grève massive des médecins libéraux qui déplorent eux aussi un budget de la « Sécu » insuffisant face à des besoins croissants et un contrôle accru des prescriptions d'arrêt de travail. La question de l'urgence budgétaire a des répercussions sur le travail de notre instance.

Sans stratégie financière volontaire, le Plan de Prévention des Risques que nous allons élaborer ensemble sera soit insuffisant, soit une liste de promesses impossibles à tenir.

Et pourtant les sujets dont nous avons à nous emparer ensemble sont nombreux à l'exemple de l'égalité Femmes-Hommes. Il nous faut rappeler les chiffres. 72 % des personnels de l'Éducation nationale sont des femmes mais leur présence décroît au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie et la pyramide des salaires. Malgré des grilles de rémunération identiques, les femmes gagnent en moyenne 13 % de moins à temps de travail équivalent. La délégation FSU-CGT éduc'action appelle de ses vœux l'académie à se saisir du processus de labellisation engagé au niveau ministériel pour soutenir avec volontarisme l'objectif d'égalité professionnelle.

La journée de lutte contre les violences faites aux femmes vous a mobilisé M. le Recteur. Mais beaucoup d'agents n'ont pas reçu votre message. Les difficultés de circulation de l'information au sein de l'académie sont structurelles et parasitent l'ensemble des efforts entrepris sur ce sujet comme sur ceux concernant la santé et les conditions de travail des personnels. Pendant ce temps, au niveau national, était diffusé le documentaire *Violences sexuelles à l'école : silence dans les rangs* de Sophie Romillat qui rappelle les difficultés rencontrées par Marie-Pierre Jacquard, professeure d'EPS au lycée Bayen, face à l'aveuglement de l'institution quand elle a recueilli les témoignages d'élèves au sujet de violences morales et sexuelles. Un rapport de juin 2024 de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche pointe "un manque général de discernement qui conduit à l'inaction" du lycée au rectorat. Attention il ne s'agit pas d'accuser l'institution de prendre le parti de l'agresseur. Mais en essayant de ne pas faire de vagues sur ces sujets, elle ne permet pas la prise en charge par les bons acteurs de ces situations. Les prises en charge doivent être multiples. Les assistants sociaux des personnels doivent en être les acteurs principaux. Ils ont les compétences d'évaluation de ces situations. Ils y sont formés. D'autres corps de métier sont complémentaires. La prise en charge RH doit s'articuler à celle des assistantes sociales des personnels. Il serait ainsi possible de passer d'une vision réparatrice à une vision préventive de la santé au travail.

Aussi, il nous faut rappeler notre préoccupation pour les conditions de travail des AESH. Les visites entreprises par la F3SCT-A permettent de mieux comprendre les besoins spécifiques des collègues qui assurent ces missions. Les échanges sont fructueux. Parallèlement à ce travail d'instance, nos OS ont appelé en commun le 16 décembre à soutenir la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH. Nous ne pouvons accepter qu'il existe des travailleurs pauvres dans notre institution.

Pour finir, nous pouvons saluer la communication multiple du rectorat autour de la PSC. De multiples canaux numériques ont été mobilisés ainsi que des acteurs de terrain. En ce qui

concerne la prévoyance, il faudra aussi beaucoup informer les collègues notamment du fait que le coût de l'assurance variera en fonction du traitement mensuel.

Autre élément positif, le groupe de travail des secrétaires de FS a permis la mutualisation de documents et des échanges de pratiques. Des outils autour de la création de DUER sont aussi en cours de construction. Ce sont les outils construits par les acteurs de la prévention qui sont souvent le plus adaptés aux besoins. Nous espérons que le rectorat saura soutenir les initiatives du terrain.

La délégation FSU-CGT éduc'action souhaite saluer Mme Auzannet qui a annoncé son départ et lui souhaite beaucoup de réussite dans ses nouvelles missions. Nous espérons qu'elle sera remplacée sur sa mission d'accompagnement des personnels en situation de handicap. Nous ne pouvons que constater les besoins importants d'accompagnement des personnels de l'académie.